APRÈS ART. 41 N° II-2529

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-2529

présenté par

M. Perea, Mme Roques-Etienne, Mme Marsaud, M. Freschi, Mme Leguille-Balloy, Mme Françoise Dumas, Mme Gomez-Bassac, M. Bouyx, M. Belhaddad, Mme Riotton et Mme Daufès-Roux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.